



INSTITUT DE
L'INTERNET
ET DU MULTIMEDIA
PARIS-LA DÉFENSE

GUIDE DE LA VAE

Validation des Acquis de l'Expérience ?

Qu'est-ce que la VAE, Validation des Acquis de l'Expérience ?

Ce dispositif légal permet à toute personne de valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, activités salariées ou non, pour obtenir un titre ou un diplôme. La Validation des Acquis de l'Expérience concerne les **candidats qui disposent d'au moins trois années d'expérience** en relation avec le titre ou le diplôme visé, quels que soient leur âge, leur nationalité, leur statut ou leur niveau de formation. Le candidat à la VAE complète un dossier de recevabilité qui est examiné par l'IIM qui statue sur l'admissibilité du candidat.

Les activités exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger sont prises en compte pour le calcul des trois années. Leur durée totale est calculée par cumul : les expériences datant de plus de dix ans ne sont pas prises en compte.

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel, effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement professionnel ne sont pas pris en compte dans le calcul des trois ans.

Pour plus d'informations : <http://www.vae.gouv.fr/>
<http://www.centre-info.fr/>

Pourquoi faire une VAE ?

Pour les particuliers et les salariés : moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience professionnelle, personnelle, associative, aide à la conduite du parcours professionnel et de ses évolutions, accès facilité aux diplômes et à la reprise d'études, gain de temps et d'investissement personnel et financier.

Pour les entreprises : reconnaissance du rôle formateur de l'entreprise, moyen de réduire les temps et les coûts de formation, certification de l'entreprise grâce à la reconnaissance de la qualification de son personnel, outil au service de l'adaptation des compétences et de la gestion des ressources humaines.

Pourquoi faire une VAE à l'IIM ?

L'Institut de l'Internet et du Multimédia propose les trois titres inscrits au R.N.C.P. par voie de la VAE: Chef de projet multimédia (Niv II), Manager de la communication (Niv I) et Réalisateur numérique (Niv I). L'IIM bénéficie d'une puissante confiance entre entreprises, intervenants, étudiants depuis 1995. **Alors que fleurissent les écoles dédiées au web, l'IIM a compris bien avant les autres l'importance de la révolution numérique. Avec plus de 850 étudiants, 3 titres reconnus par l'état, un réseau de plusieurs centaines d'intervenants professionnels et d'anciens, l'IIM reste la première école de ce secteur en pleine évolution.**

LES 4 ETAPES A SUIVRE POUR UNE VAE

La procédure de VAE mise en place par l'école comprend quatre grandes étapes.

Première étape : Information et Conseil

Cette première étape vise à informer les candidats sur les conditions de recevabilité de leur demande et à les conseiller sur les pièces à produire.

Un livret de recevabilité de la demande leur est remis (Livret 1). Il est également disponible en ligne sur le site de l'IIM : <http://www.iim.fr/admissions/vae-validation-des-acquis-de-lexperience/>. Cette première étape d'information peut être réalisée lors d'un rendez-vous en face à face, par téléphone ou par Internet.

Deuxième étape : Analyse des dossiers de candidatures **(Livret 1)**

Le livret 1 permet à l'organisme certificateur de savoir si les expériences du candidat sont en concordance avec le contenu du référentiel de certification.

Les dossiers sont alors examinés par une personne référente de l'école. Les candidats sont informés, dans un délai de deux mois à réception de leur dossier, des suites données à leur candidature, des dates de dépôt du livret 2 et du prochain jury.

A la suite de l'examen du dossier, l'IIM en qualité d'organisme certificateur se prononce pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité.

La recevabilité rend officielle la demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Le dossier de recevabilité est indispensable pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité définies par la loi :

- L'inscription de la certification visée au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Le nombre de vos années d'expérience en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification ([article L6412-1 du Code du travail](#))

Troisième étape : Élaboration par les candidats du dossier VAE **(Livret 2)**

Le livret 2 ou « livret des compétences » comprend une description de l'expérience professionnelle et personnelle ainsi que des preuves de la réalité de la pratique professionnelle.

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement pour élaborer leur dossier de Validation des Acquis de l'Expérience (cf. rubrique « Tarifs et financement »).

Le LIVRET 2 doit être déposé dans un délai maximal de deux ans à compter de la notification de la recevabilité. Néanmoins, une année supplémentaire peut être obtenue sur demande motivée du candidat.

Attention : Il ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile et pour le même diplôme.

Quatrième étape : Validation des compétences

Le jury est composé de professionnels des secteurs concernés. Il se réunit deux fois par an. Les membres du jury analysent les livrets 2 des candidats et procède à l'évaluation des compétences lors d'un jury de soutenance. Une information sur l'organisation et le process du jury de soutenance sera transmis aux candidats durant la livraison du livret 2.

À l'issue de l'examen du dossier et du jury de soutenance, et après concertation entre les membres du jury, la décision est prise de valider tout ou partie des compétences professionnelles.

Rappel du rôle du jury de validation

Le jury de validation procède au contrôle et à l'évaluation des compétences professionnelles du candidat acquises par l'expérience : il vérifie si les acquis dont le candidat fait état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par les référentiels de la certification et d'emploi pour obtenir le diplôme, le titre ou le certificat de qualification. Le jury est souverain. *(Art. R335-9 du Code de l'éducation)*

La notification de la décision est transmise aux candidats à l'issue de la tenue du jury :

- **VALIDATION TOTALE:** le diplôme obtenu par la VAE a la même valeur juridique que celui obtenu par la formation initiale.
- **VALIDATION PARTIELLE:** si le candidat valide au **moins une unité ou un domaine de compétence, il dispose d'un délai maximum de 5 ans** à compter de la date de la première notification de la décision de jury pour terminer son parcours soit par un nouveau dépôt de livret 2 soit par la formation (parcours mixte).
- **REFUS DE VALIDATION :** le candidat reste dans **le délai de 3 ans** maximum attribué depuis la date de notification de la décision de recevabilité pour éventuellement déposer un nouveau livret 2, amenant des compléments d'informations significatifs.

L'IIM organise deux sessions de jury par an qui suit le calendrier ci-dessous :

CALENDRIER DES SESSIONS 2015-2016

Date limite d'envoi du Livret 2 (le cachet de la poste faisant foi)	⇒	Jury VAE
Fin juin-mi juillet (13 juillet 2015)	⇒	Septembre 2015
Fin novembre (30 novembre 2015)	⇒	Janvier 2015

TARIFS ET FINANCEMENT DE VOTRE DEMARCHE VAE

Des aides sont possibles pour le financement de la VAE, en fonction de votre situation : salarié, demandeur d'emploi, ressortissant de l'Union Européenne, etc....

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous rendre via le lien suivant :
<http://www.vae.gouv.fr/?financer-une-demarche-vae&source=179>

TARIFS 2015

Livret 2**	Tarif individuel	Tarif organisme
Etude et Analyse	2000 € TTC	2500 € TTC
Jury et décision		

**Le paiement s'effectue en deux fois : un premier paiement a lieu à la réception du livret 2 (1500 € pour les particuliers et 2000 € pour les organismes) et lors de la programmation du jury. (500€) Les paiements sont à adresser par chèque à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci et les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises.

Accompagnement du candidat

L'accompagnement n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Le dossier peut être rédigé seul. Néanmoins, une prestation d'accompagnement extérieur est proposée pour aider le candidat à réaliser son dossier de présentation de l'expérience. Sur demande*, nous vous

communiquons les coordonnées de l'organisme en charge de l'accompagnement, si vous souhaitez bénéficier de cette aide.

L'accompagnement consiste principalement en :

- une aide à la formulation de l'expérience à valider,
- une aide à la constitution du dossier de validation,
- une préparation à l'entretien avec le jury.

L'accompagnement, d'une durée de 18 heures, se compose comme suit :

- 4 entretiens individuels de 3 heures = 12 heures
- Un accompagnement à distance de 4 heures (mail - tél)
- Un travail de lecture et remarques sur dossier de 2 heures

* Accompagnement (optionnel, mais recommandé) : 1980 € TTC

Une VAE pour les 3 diplômes IIM inscrits au RNCP

Les trois diplômes de l'IIM sont reconnus par l'État et inscrits au RNCP et sont accessibles par la VAE.

(Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Chef de projet multimédia

(Titre de niveau 2)

Doté d'une vision d'ensemble, le **Chef de projet multimédia intervient à la frontière de la création et de la technique, du marketing et du management**. Rompu à la gestion d'équipe et aux contraintes de production, il maîtrise les technologies multimédia.

La certification est composée des blocs d'activités suivants :

- 1/ Formalisation du cahier des charges du projet à conduire
- 2/ Organisation méthodologique et opérationnelle du projet et son suivi
- 3/ Accompagnement et gestion des relations clients
- 4/ Management des équipes
- 5/ Veille et étude de la concurrence, des marchés et des évolutions technologiques.

Retrouver le résumé descriptif de la certification :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=16202>

Manager de la communication numérique

(Titre de niveau 1)

Le Manager de la communication numérique exerce une fonction de manager dans l'entreprise.

La dimension relationnelle de sa mission est essentielle dans les liens qu'il tisse avec ses clients et avec les différentes directions de l'entreprise, ainsi que dans le management des équipes qu'il affecte à la conduite opérationnelle de projets.

La certification est composée des blocs d'activités suivants :

- 1/** Diagnostic du positionnement de l'organisation et de ses produits
- 2/** Conception de la stratégie et du plan de communication, négociation d'une solution numérique
- 3/** Pilotage du plan de communication et de la conception du projet numérique
- 4/** Management des acteurs internes et externes
- 5/** Élaboration et suivi du budget de la communication
- 6/** Conseil et gestion des relations clients

Retrouver le résumé descriptif de la certification :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=13012>

Réalisateur numérique

(Titre de niveau 1)

Le réalisateur numérique évolue généralement dans deux types de structures : les studios de production ou d'édition de jeux vidéo, les studios spécialisés dans la réalisation et la production de fictions animées (en 2D ou en 3D) et de trucages d'images réelles. Il pilote le projet, supervise ses différentes étapes et valide les productions. Il est garant de leur qualité technique et graphique, du respect des délais et du budget.

La certification est composée des blocs d'activités suivants :

- 1 /** La conception d'un nouveau produit numérique, film d'animation ou jeu vidéo
- 2/** La réalisation d'un prototype (jeu vidéo), d'un storyboard ou d'une animatique (film d'animation)
- 3/** L'organisation de la chaîne de production du film d'animation ou du jeu vidéo
- 4/** Le pilotage du projet de production du film d'animation ou du jeu vidéo
- 5/** Le management des acteurs contribuant à la réalisation du projet
- 6/** La mise en œuvre d'une veille artistique et technologique
- 7/** La rédaction des documents du projet

Retrouver le résumé descriptif de la certification :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=13702>

Focus sur les éléments à produire pour le livret 1

Pour la recevabilité de la demande

Les éléments à produire par les candidats portent sur :

- Informations générales : état civil, situation professionnelle, niveau de formation.
- Une note de motivation des candidats.
- Les raisons à l'origine de leur démarche et le projet poursuivi à terme.
- Les expériences passées en rapport avec la certification visée.
- La justification de ces expériences pour une durée minimum de 3 ans que celles-ci aient été salariées ou non : des pièces justificatives sont à joindre obligatoirement (cf. tableau ci-dessous).
- Une matrice est mise à disposition des candidats

Composition du dossier de recevabilité*	
Nature de l'activité	Pièces justificatives obligatoires
Salariée	Bulletins de salaire Attestations d'employeurs Attestations d'expériences
Non salariée	Selon votre situation Déclarations fiscales Déclarations d'existence URSSAF Extraits de Kbis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales) Contrats ou factures client
Bénévole/Syndicale / Élu local	Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature.
Volontaire	Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif

*Extrait du site : www.vae.gouv.fr

Focus sur les éléments à produire pour le livret 2

Pour la validation des acquis professionnels

Les éléments à produire par les candidats portent sur :

- Descriptif et analyse de situations professionnelles et d'activités en rapport avec le référentiel de compétences.
- Preuves issues des expériences passées ou actuelles des candidats, attestées par des tiers (attestation d'employeurs ou de présidents d'associations, contrats professionnels, ...), ou par des productions personnelles.
- Une matrice est mise à disposition des candidats.

Voici quelques exemples de preuves pouvant être produites par les candidats :

CHEF DE PROJET MULTIMEDIA

- L'analyse de la demande d'un commanditaire / client
- La recherche d'informations complémentaires
- Le cahier des charges d'un projet
- Un planning de production, intégrant les grandes étapes, les experts à mobiliser et les délais d'exécution
- La rédaction d'un « brief », à destination des équipes créatives et/ou techniques
- Les documents de suivi de projet
- Des présentations de l'état d'avancement des réalisations
- L'analyse des risques pouvant survenir et la présentation des solutions adéquates
- Des présentations de l'état d'avancement des réalisations
- Des comptes rendus de réunions
- Une proposition de résolution d'un problème rencontré
- La synthèse de répartition des tâches afférentes au projet, par collaborateur
- Un brief créatif ou technique, présentant la demande
- La méthodologie employée pour le suivi opérationnel et qualitatif
- Un cas d'étude concernant des problèmes RH rencontrés, et leurs modalités de résolution
- Une étude de marché
- Une synthèse regroupant les dernières évolutions technologiques et/ou les courants artistiques
- Des recommandations, à destination des équipes internes ou des clients, sur les évolutions médias liées aux projets en cours

MANAGER DE LA COMMUNICATION NUMERIQUE

- Analyse de demande client ou d'appel d'offres et proposition formalisée
- Contrats réalisés
- Cahier des charges de projets de communication
- Expériences en matière de conduite de projets de communication numérique
- Réalisation de campagne de communication
- Formalisation de stratégie de communication

REALISATEUR NUMERIQUE

- Une proposition en réponse à une demande client ou à l'initiative du candidat
- Un cahier des charges client
- La réalisation d'une étude de marché ou de la concurrence, et ses conclusions
- Le scénario, le script ou le game play d'un projet
- Un cahier de spécifications
- Un prototype ou une animatique
- L'argumentaire des choix techniques opérés pour la réalisation du produit numérique
- La formalisation de la chaîne de production d'un film ou d'un jeu vidéo
- L'analyse de la mise en place d'une chaîne de production, aux niveaux de la méthodologie du projet, des modalités de suivi et d'évaluation des productions, du planning de réalisation
- Le budget d'un projet
- Le mode de management d'une équipe
- Les fiches des compétences attendues en fonction des postes à couvrir
- Un brief prestataire